Le Décor de la vie

VINCENNES

Tandis que d'autres écrivains, tard venus à l'urbanisme, en parlent avec un brio de concours général, je poursuis lentement mon voyage autour de Paris, commune par commune et, sur des données fournies par l'expérience, je tâche d'échafauder un corps de doctrines d'où l'on puisse déduire, par la suite, les principes directeurs d'un aménagement de la région parisienne et, probablement, de toute la France. Procédant ainsi, je me fais assez l'effet de ces humbles fantassins qui, avec leurs soulliers lourds de l'argile des tranchées, occupent le terrain, mètre par mètre, tandis qu'au-dessus de ma tête de brillants aviateurs se livrent à des loopings, à des glissements sur l'aile, à des descentes en feuille morte qui me font seulement craindre qu'à ma tâche de fantassin ne s'ajoute, tout à l'heure, le douloureux devoir de recoller les débris.

Si la littérature consiste à ne rien dire, bravo, *bravissimo* pour l'aviateur ! Mais si, comme je le crois de plus en plus, elle doit dire quelque chose, l'aviateur fera mieux de rentrer sous son hangar, puisque avec son appareil mirobolant il gêne une évolution patiente et terre à terre. L'urbaniste a déjà bien assez d'ennemis dans ceux des ingénieurs qui croient que l'urbanisme consiste à faire passer beaucoup d'automobiles sur les routes, dans les juristes qui cherchent dans la loi des arguments *contre* et non *pour* son application, dans les propriétaires qui voient en cet art exécré la limitation du droit de propriété, dans les marchands de biens qui guettent l'occasion de spéculer sur les parcelles visées par les plans, dans les édiles municipaux qui cherchent des arguments pour leur réélection, dans les architectes qui voudraient construire le plus de monuments possible, sans leur fournir des objections faciles qui obligent les serviteurs plus discrets de l'idée à reprendre pied à pied le terrain perdu par une polémique étincelante, mais mal informée.

Ayant exploré les communes du plateau qui s'abaisse, au nord, vers la plaine Saint-Denis et, au sud-est, vers la Marne, Pré-Saint-Gervais, Lilas, Romainville, Bagnolet, Montreuil-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois, j'arrive à Vincennes, dont l'examen précédera celui de Saint-Mandé, puis des communes riveraines de la Marne, dans le département de la Seine. On a vu que le suffixe de *sous-bois* accolé à quelques communes de ce complexe devrait s'écrire *sur le bois*, puisque l'altitude de ces communes est sensiblement plus élevée que celle du bois de Vincennes, qui en moyenne ne dépasse pas 50 mètres. On sait aussi que la commune de Vincennes a été formée, à une époque relativement récente, au lieudit la Pissotte, le plus proche de Paris et de Saint-Mandé, par une partie du territoire de Montreuil et, plus au nord-est, par une partie de celui de Fontenay. On ne voit rien d'autre à y signaler qu'une charmante petite église dédiée à saint Louis, construite, après la guerre, par les architectes Droz et Marrast, et décorée par Maurice Denis.

Le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement ne prévoit guère que quelques opérations de détail, comme l'élargissement de la rue de Paris. Cette rue, qui longe au nord le château et le fort, est doublée, plus au nord, par les rues de Lagny et de Fontenay, dont le nom indique assez la direction. Ces voies parallèles sont réunies par des voies transversales, dirigées du nord au sud, comme la rue de Montreuil, l'avenue du Château, qui débouche en face du château, le cours Marigny, axé sur la mairie, un médiocre édifice conforme au style Renaissance de la troisième République. Le prolongement de ce cours à travers le fort de Vincennes, entre le magnifique ensemble du château et la caserne du fort, a été une des plus belles opérations d'urbanisme des dernières années.

A son débouché sur l'esplanade du château, on vient de placer la statue de la *Défense de Paris*, par Bartholomé, qui s'implantait naguère sur une pelouse du Carrousel. Elle offense autant nos regards en face du donjon de Vincennes qu'auprès des guichets du Louvre. Dans ce voisinage militaire, la mégère patriotique et casquée, qui manipule son épée comme un tranchet de cuisine, est aussi ridicule qu'un enfant qui jouerait au soldat à côté de vrais soldats. Ce n'est pas une bonne méthode que d'encombrer un quartier avec les laissés-pour-compte d'un autre quartier. Il y a quelque chose d'humiliant à considérer la périphérie comme une parente pauvre à qui la parente riche donne, après usage, sa petite mise. Tous les quartiers ont également droit à une beauté authentique, et particulièrement celui qui peut s'enorgueillir d'un ensemble d'architecture tel que le château de Vincennes, aujourd'hui complètement dégagé sur ses quatre faces.

On voudrait seulement que la municipalité en ait plus clairement conscience. J'en prends à témoin les paquets de gratte-ciel qu'elle a laissé édifier sur des terrains revendus à elle par la ville de Paris, sans garantie suffisante, à l'est de la zone industrielle de Fontenay qui, par un phénomène d'attraction assez logique, s'est formée au nord de la gare des marchandises de Vincennes-Fontenay. Malgré moi, je compare cette... tolérance avec les servitudes dont Haussmann, assisté de son ingénieur Alphand, eut soin de grever *tous* les terrains à bâtir en bordure du bois, qu'ils appartinssent aux territoires de Saint-Mandé, de Charenton-le-Pont, de Saint-Maurice, de Joinville-le-Pont, de Nogent-sur-Marne, de Fontenay ou de Vincennes. Ces servitudes, analogues à celles que le préfet du second Empire eut tant de peine à faire imposer aux propriétaires des terrains qui entouraient la place de l'Etoile et bordaient l'avenue de l'Impératrice des deux côtés, impliquaient:

1° L'interdiction de bâtir sur une zone d'isolement de dix mètres en profondeur;

2° La clôture de cette zone, entretenue à l'état de parterre, et la division de ces petits jardins entre eux par des grilles basses, d'un modèle uniforme;

3° La soumission à l'approbation de l'autorité administrative de Paris du plan de toute construction projetée sur ces lots;

4° La défense de créer aucun établissement public dans leur périmètre, d'apposer aucune indication, affiche ou autre, sur les murs des bâtiments, édifices, sur les grilles, sur les poteaux *ad hoc*, etc.

J'ai refait ces jours-ci le tour du bois de Vincennes par ce qu'on pourrait appeler son boulevard extérieur, et j'ai constaté de quel heureux effet était l'observance rigoureuse de ces servitudes. Certes les grilles, par elles-mêmes, n'ont rien de remarquable. Mais leur modèle simple, sans complication inutile, d'une exécution facile et peu coûteuse, d'une hauteur raisonnable, ne heurte pas la vue. Presque partout le lierre a envahi ces grilles, qu'on voudrait seulement peintes en noir; les jardinets sont généralement bien entretenus ; et même si l'architecture des pavillons, des petits hôtels qu'ils précèdent révèle une mauvaise époque (je fais exception pour les numéros 134 et 136 de l'avenue de Gravelle, tout à fait charmants), du moins l'uniformité de goût atteint à une harmonie qui n'est pas toujours le fait d'édifices plus sensationnels, mais disparates. Tout au plus ferai-je exception pour un immeuble construit sur la même avenue, plus près de Charenton-le-Pont, et dont la hauteur me paraît contraire aux règlements; je signale cette anomalie aux services d'architecture de la préfecture de la Seine, tenant pour assuré qu'il est préférable actuellement d'en rester aux heureuses stipulations d'Haussmann.

Ayant coutume de surveiller l'aménagement des communes du département de la Seine, non seulement du point de vue local, mais aussi régional, je ne puis passer sous silence, à propos de Vincennes, la future auto-route qui empruntera l'avenue Daumesnil, jusqu'à l'esplanade du Château, longera le champ de manœuvres, passera devant le champ de courses de Vincennes, franchira le chemin de fer par en dessous, la Marne par en dessus, à Joinville, desservira l'hippodrome du Tremblay, pour rejoindre enfin, par Villiers-sur-Marne, la route de Meaux, avec de charmantes vues sur la rivière.

On pouvait penser que le point où l'avenue Daumesnil s'échappe de Paris, au lieudit Porte-Picpus ou Porte-Dorée, au carrefour des boulevards Soult et Poniatowski, en avant du palais permanent des colonies, à l'orée du bois de Vincennes, serait solennisé par une de ces grandes places monumentales et régulières qu'affectionnait l'ancien régime,et dont le régime actuel ferait bien de reprendre la tradition interrompue par un siècle de médiocrité. La circonstance de l'Exposition coloniale fournissait à nos édiles une occasion aisée de reconquérir là un peu de prestige. Le palais permanent des colonies eût formé un des côtés de cette place; la nouvelle école coloniale lui eût fait vis-à-vis, les troisième et quatrième côtés étant formés soit par le boulevard militaire, soit par les frondaisons du bois. Mais après une enquête dont la longueur témoignait de l'incertitude du goût municipal et préfectoral, on assigna au palais permanent des colonies l'emplacement actuel, trop en l'air et trop enfoncé dans le bois. On en est encore à chercher la situation de la future école coloniale.

A défaut de ces deux palais, qui eussent souligné avec noblesse la grande issue de Paris vers l'est, comme la porte Dauphine en est la grande issue vers l'ouest, on devait user du procédé qui a si bien réussi à la porte Dauphine : faire pénétrer le Bois dans Paris, et non Paris dans le Bois, border la nouvelle place de pelouses fleuries et de rideaux d'arbres, reculer les maisons au delà de ces parterres; la ville de Paris pouvait se payer le luxe d'une large transition. Elle a préféré bâtir, de part et d'autre de la Porte-Dorée, des immeubles à loyer moyen, en briques jaunes, dont la goût et la matière sont en effet moyens, moins que moyens, et qui confèrent à cette agrafe de la route nationale d'Alsace-Lorraine un aspect déplorablement vulgaire. Ce n'est pas en installant au centre de cette place la statue de la France par Drivier, qui se trouvait précédemment en avant des degrés du palais permanent des colonies, qu'on donnera le change sur l'aménagement général des lieux. Certes cette Minerve est une bonne statue, moins d'ailleurs par l'imagination que par le caractère architectural de la sculpture; elle a le calme qui sied à une ordonnance des pierres, des arbres et des eaux; sa figure de bronze doré, dressée sur un socle de pierre, face à l'avenue Daumesnil, en arrière d'un miroir d'eau qu'on eût voulu moins compliqué, se détache en dignité sur un fond de verdures; mais elle ne fait pas oublier la médiocrité des alentours, ni le mauvais monument élevé soi-disant à la gloire de l'armée coloniale et qui fait face au palais des colonies.

Regrettons qu'on n'ait pas demandé à un architecte comme M. Roux-Spitz, pour l'encadrement de la nouvelle place de la Porte-Picpus, une de ces ordonnances dont il a le secret. Je feuillette le somptueux album de son œuvre intitulé *Réalisations*. J'y vois le monument élevé à l'isthme de Suez, à la mémoire du *Dixmude*, l'immeuble des chèques postaux qu'il achève de construire à Vaugirard, le bureau qu'il s'est aménagé dans les maisons édifiées par lui au bout de l'avenue Henri-Martin, ses immeubles de la rue Guynemer, du boulevard Montparnasse, du quai d'Orsay, son projet pour la gare Perrache, à Lyon. Il va édifier, à Lyon également, sa ville natale, avec la complicité intelligente de M. Herriot, un nouvel hôtel des postes sur la place Antonin-Poncet, près de la place Bellecour. Il y avait là naguère un hôpital, celui de la Charité, et une chapelle avec un clocher dont la silhouette était familière aux Lyonnais. Il y aura là une tour dont la verticale leur rappellera celle de l'ancien clocher, et sur laquelle ils liront, comme jadis, la mesure du temps. L'architecture évoquera celle de la place Bellecour, par équivalence plus que par imitation. Et les murs seront de la même matière que le quartier avoisinant : une pierre dure. Tant de tact à l'égard de ce qui fut désigne M. Roux-Spitz à l'aménagement d'une de ces vastes places que Paris se doit de construire, à l'instar du grand siècle.

LÉANDRE VAILLAT.

ARMEE

Promotions

Le *Journal officiel* a publié ce matin une liste de promotions dans les différents corps et services de l'armée active.

Cadre de réserve

Le général de brigade Brun, commandant l'artillerie de la 11e région, est placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

L'inspection du général Weygand

Le général Weygand, vice-président du conseil supérieur de la guerre, ayant terminé son inspection en Corse, est arrivé à Nice hier soir, à 18 h. 30, à bord du paquebot *l'Ile-de-Beauté*, accompagné de son officier d'ordonnance.

L'inspecteur général de l'armée a été reçu sur le quai de la Douane,par le général Bouchez, commandant la 15e région; le général Moyrand et de nombreux généraux ayant des commandements dans les secteurs fortifiés des Alpes-Maritimes. Les honneurs étaient rendus par toutes les troupes en garnison à Nice, que le général passa en revue. Il fut également salué par MM. Mouchez, préfet des Alpes-Maritimes; Médecin, maire de Nice.

Le général Weygand inspectera aujourd'hui, en compagnie des généraux Bouchez et Moyrand, les secteurs fortifiés des Alpes-Maritimes.

MARINE

Commandements

Le contre-amiral Devin est nommé au commandement de la 2e flottille de sous-marins.

Le contre-amiral Duplat est nommé au commandement de la 4e division légère et du groupe des contre-torpilleurs de la 2e escadre.

Croisières d'avisos

L'aviso *Ville-d'Ys* est arrivé le 24 septembre à Rimouski, venant de Chicoutimi (estuaire du Saint-Laurent).

L'aviso colonial *Savorgnan-de-Brazza*, portant la marque du contre-amiral Richard, commandant les forces navales en Extrême-Orient, est arrivé à Tongku, à l'embouchure du Pei-Ho, le 23 septembre.

L'aviso colonial *Bougainville* est arrivé à Nosy-Andrano, petit port des îles Barren (côte ouest de Madagascar), le 23 septembre, venant du cap Ankarana. Cet aviso procède à des levées hydrographiques des îles Barren, des îles Chesterfield et de la côte avoisinante.

L'aviso de 1re classe *Vimy*, portant la marque du contre-amiral Rivet, commandant la division navale du Levant, est arrivé à Candie (Crète) le 22 septembre, venant de Beyrouth.

L'AFFAIRE PRINCE

Un nouveau rapport médico-légal

M. Ordonneau, juge d'instruction, avait chargé les docteurs Balthazard, Paul et Duvoix, médecins légistes; Piédelièvre, Oberlin et Leroux, histologistes, et Belot, radiologue, de compléter leur rapport primitif en confrontant leurs premières constatations avec celles des toxicologues et médecins légistes de Dijon. Ce complément de rapport vient d'être remis à M. Ordonneau qui l'a fait aussitôt parvenir à M. Rabut. Confirmant leurs conclusions premières, les experts déclarent que « leurs constatations ne cadrent en rien avec l'hypothèse du suicide ».

Le docteur Sanlier-Lamarck est entendu

M. Rabut a entendu, hier, le docteur Sanlier-Lamarck et Mlle Julienne Lamare qu'il a confrontés ensuite avec les trois employés de l'hôtel de la Cloche, le portier Guazzoni, le veilleur de nuit Jean Martin et la femme de chambre, Mlle Yolande Soravia.

Le docteur et la jeune femme, dès leur arrivée au palais, avaient été introduits dans le cabinet du juge. Les trois témoins, pendant l'interrogatoire, attendaient dans les couloirs du palais où notre correspondant a pu leur poser quelques questions. Ils n'ont fait que renouveler leurs précédentes déclarations. Guazzoni reconnaît avoir reçu le 20 février, à 17 heures, le docteur à qui il a remis le volumineux courrier qui l'attendait en lui indiquant le numéro de sa chambre, le 312. Il ne le revit plus ensuite de la soirée. Mlle Soravia a transporté les bagages du couple dans la chambre. Elle ne vit à ce moment ni le docteur ni la jeune femme. Elle ne les aperçut pas non plus lorsque, entre 19 heures et 19 h. 30, elle vint faire la couverture du lit. Enfin Jean Martin situe vers 22 h. 50 l'heure à laquelle il remit au docteur qui rentrait la clef de sa chambre. Ses souvenirs sont précis sur ce point. En effet, à cette heure-là, un client de l'hôtel demanda au veilleur de nuit de lui monter une bouteille d'eau minérale et Jean Martin regarda alors l'heure qu'il était afin de savoir s'il pouvait encore la livrer, le restaurant fermant à 23 heures. M. Sanlier arrivait quelques secondes après.

Le témoin Guazzoni était, à 15 h. 50, introduit chez M. Rabut. Il en ressortait vers 16 h. 30 et cédait sa place à la femme de chambre qui fut entendue jusqu'à 16 h. 45.

Questionnés à leur sortie, les deux témoins ont déclaré que le docteur n'avait contredit ni l'une ni l'autre de ces dépositions. Guant à l'audition du veilleur de nuit, il s'ensuit que celui-ci et le docteur ne sont pas d'accord sur un point. Tandis que le veilleur de nuit affirme que c'est le 20 février, jour de l'arrivée du médecin, que, entre 22 heures et 22 h. 30,il lui remit la clef de sa chambre, M. Sanlier-Lamarck prétend que c'est le samedi 24, vers 11 heures, alors qu'il revenait du cinéma, que le fait se produisit. La confrontation avait duré trois heures.

En sortant, le docteur Sanlier-Lamarck fut entouré par les journalistes.

Je suis arrivé à l'hôtel de la Cloche le 20 février vers 17 heures, leur a-t-il dit. On me montra deux chambres, le 412 qui est situé au 4e étage ne me plut pas et je choisis le 312. Je suis sorti vers 18 heures pour faire des achats et je suis rentré à l'hôtel vers 19 h. 30 au plus tard et n'en suis sorti que le lendemain. On a préparé dans ma chambre mon dîner qui se composait d'œufs, de fruits, de beurre et de biscottes. Je me suis ensuite couché. J'affirme que le veilleur de nuit a fait une confusion en déclarant qu'il m'avait remis ma clef le mardi soir. C'est le samedi suivant, à ma rentrée du cinéma, qu'il me l'a remise.

Je ne connaissais pas le conseiller Prince. Je ne l'avais jamais vu avant le 20 février. Son existence ne m'a été révélée que par la lecture des journaux relatant sa mort. J'estime que la situation dans laquelle on m'a placé est une catastrophe pour moi. Je vais d'ailleurs être entendu de nouveau demain matin par M. Rabut sur quelques points complémentaires, notamment en ce qui concerne la trouvaille de ma carte aux environs de la Combe-aux-Fées.

Pendant cette conversation, le magistrat recevait la déposition de Mlle Julienne Lamare, qui n'a fait que confirmer les déclarations du docteur.

Une mise au point de M. Renaud Jean

M. Renaud Jean, député communiste de Lot-et-Garonne, nous prie de rectifier l'information parue dans divers journaux et d'après laquelle il aurait informé M. Guernut, président de la commission d'enquête pour les affaires Stavisky, de son intention de se désintéresser désormais des travaux de cette commission.

Dans sa lettre à M. Guernut, M. Renaud Jean, après avoir indiqué les motifs pour lesquels il n'assisterait pas à la réunion du 18 septembre, concluait en ces termes :

« Je considère que la réunion du 18 septembre ne présente aucune utilité. Aussi, bien que je sois disposé à participer aux travaux de la commission avec la même assiduité dans l'avenir que dans le passé, n'y assisterai-je point... »

L'AFFAIRE STAVISKY

On sait que M. Gaston Hulin, député de la Vienne, ancien sous-secrétaire d'Etat, avait été entendu comme témoin dans l'affaire Stavisky à l'occasion des démarches qu'aurait faites auprès de lui l'ancien général Bardi de Fourtou en vue de commandes à obtenir de l'armée pour une firme automobile. M. Demay, juge d'instruction, avait chargé M. Caujolle, expert comptable, d'examiner les comptes en banque du député. M. Caujolle vient de remettre son rapport au magistrat. Il conclut à l'origine normale des fonds constituant les comptes en banque qu'il a eu à vérifier.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

IL Y A UN DEMI-SIECLE

Lu dans le *Temps* du vendredi 26 septembre 1884 :

× *L'amiral Courbet ayant exprimé le désir d'avoir une entrevue avec Chan Pei Loun, commissaire chargé de la défense des côtes du Fo-Kien, ce mandarin lui a répondu : « Si vous désirez combattre, combattez d'abord et venez me voir ensuite. Si vous désirez la paix, adressez-vous à un autre, car je ne suis pas pacifique de ma nature. Si vous tenez à venir me voir par admiration pour ma renommée, vous pouvez le faire, mais soyez certain que je ne vous rendrai pas votre visite. »*

× *Une question se pose, pour* la Parisienne *de M. Becque, qui prime toutes les autres : c'est la question d'interprétation. Le désir de l'auteur est de confier à Mlle Réjane le rôle de sa Parisienne.*

Trouvailles bibliophiliques. — On vient de découvrir dans les combles de la bibliothèque municipale de Ferrare, sous une épaisse couche de poussière, un lot d'incunables et de manuscrits anciens d'un extraordinaire intérêt. Les trouvailles de ce genre ne sont pas exceptionnelles. Dans la maison de campagne de la famille Hopetoun, Queensferry Castle, M. Tom Hodge avisa, en 1880, au fond d'un buffet, derrière des fioles médicinales, un gros volume : c'était la Bible de Gutenberg.

En 1891, M. Railton, ayant terminé l'examen de la bibliothèque de Canwick Hall, dans le Lincolnshire, demanda au valet de chambre s'il n'y avait pas d'autres livres dans la maison. Celui-ci répondit qu'il avait vu une caisse dans la remise. La caisse contenait entre autres le premier folio des œuvres de Shakespeare qui fait aujourd'hui la gloire de la collection Folger à Washington.

Naissances

— M. Jean Desbons et Mme, née Jacqueline Cahen, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Jean-Jacques.

Fiançailles

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Françoise Robineau, fille de M. et Mme Paul Robineau, avec M. André Motel.

Nécrologie

— Les obsèques de *M. Maurice Ordinaire*, sénateur du Doubs, ancien vice-président du Sénat, seront célébrées à Jougne (Doubs), demain mercredi à 10 heures.

— On apprend la mort de *Mme Abel Giraudeau* née Marthe Lefebvre, décédée en son domicile à Paris. Elle était la mère du docteur Robert Giraudeau.

Les obsèques seront célébrées mercredi 26 du courant, à 10 heures, en l'église de Bouffémont, où l'on se réunira. Départ gare du Nord, train de 8 h. 27.

FAITS-DIVERS

Le scandale de Lille

L'enquête relative à l'affaire Mariani est menée rapidement tant du côté de la brigade mobile que du côté de l'instruction; mais on observe officiellement une grande discrétion sur ses résultats. Aussi faut-il se garder de prendre pour exacts certains bruits colportés de divers côtés sur des personnes qui ont approché l'inspecteur ou ses accolytes. Il n'en est pas moins exact qu'un examen attentif de leurs antécédents pourra éclairer avantageusement la justice. Il est certain notamment que Pierre Mariani fut condamné pour coups et blessures en 1927, à la suite d'une discussion avec le chansonnier Fursy et que ces coups auraient entraîné la mort du chansonnier.

En ce qui concerne l'instruction, M. Thiébaut a procédé hier à l'interrogatoire de Rossi, Lerroux et Casanova. Rossi a fait des déclarations nettement mensongères, affirmant que le hasard seul l'avait mis en présence des autres complices et déclarant que Casanova lui avait remis à Paris un paquet avec mission de le transporter à Lille. A l'arrivée du train une personne devait l'attendre sur le quai; il ne trouva pas cette personne, mais bien les policiers de la brigade mobile. Il prétend qu'il ignorait totalement ce que ce paquet contenait et s'il y avait des timbres fiscaux. Il avoue cependant, c'est ce qui fait ressortir le côté mensonger de ses dépositions, qu'au cours d'une entrevue avec Lerroux il lui avait promis de lui fournir de ces timbres.

Lerroux, lui, reconnaît qu'il était au courant de l'affaire, mais il croyait, affirme-t-il, qu'il s'agissait d'une opération de police menée par Mariani avec lequel il était en relations. Mariani se servait de Lerroux pour circuler en automobile et Lerroux dit qu'il ne cherchait qu'une chose : se faire indemniser de ses multiples frais de transport. Selon Lerroux, Mariani était agent de liaison entre Lille et Paris; ce furent Casanova et Rossi qui fournirent les timbres parce qu'ils étaient seuls en rapport avec ceux qui les avaient dérobés.

Après Lerroux, ce fut au tour de Casanova à être interrogé. Il se contenta de nier d'une manière très maladroite. Il déclara qu'il n'avait pas remis de timbres à Rossi, qu'il ignorait que celui-ci les transportait à Lille et qu'il ne sait rien ni de la provenance, ni de la destination de ces timbres.

Ce début d'instruction permet de penser que les opérations les plus importantes se sont faites à Paris et que l'affaire a des ramifications de plusieurs côtés; l'un de ces côtés est précisément Lille où devait se faire le placement d'une partie importante des timbres fiscaux; mais il n'est pas davantage douteux que Mariani et sa bande opéraient dans le cercle plus restreint de la région du Nord, consacrant leur activité à des affaires de moins grande envergure : trafic plus ou moins avouable, opérations louches dans lesquelles intervenait un chantage singulièrement facilité par les fonctions que remplissait Mariani. La justice ne tardera pas à mettre en relief les deux aspects de l'entreprise.

Une déclaration du directeur de la Sûreté

M. Berthoin, directeur de la Sûreté nationale, a fait, hier soir, une longue déclaration démentant que Paul Mariani ait été nommé officier de police judiciaire au choix. L'inspecteur a été nommé à son tour d'avancement. Il a été mis au tableau d'aptitude en 1932 et au tableau d'avancement en 1933, en raison de son ancienneté et par décision de la commission spéciale, présidée par le doyen des inspecteurs des services administratifs et par les directeurs, contrôleurs et chefs de service de la Sûreté générale. Le ministre de l'intérieur ne peut rien contre les décisions de cette commission, qui effectue son travail en tenant compte essentiellement de l'ancienneté dans la classe précédente et des notes de l'inspecteur.

Mariani était bien noté par son chef, M. Ucciani. Normalement il aurait dû être nommé en 1933. Faute de crédits il ne l'a été qu'en 1934. En vertu des règlements en vigueur, le ministre de l'intérieur ne peut même pas, à l'heure actuelle, révoquer Mariani. L'inspecteur doit passer devant un conseil de discipline.

L'assassinat de M. Oscar Dufrenne. — Tandis qu'à Paris Sûreté nationale et police judiciaire vérifiaient les dires des nombreux témoins mêlés de près ou de loin à l'affaire Dufrenne et qui ont été récemment interrogés, un mandat d'arrêt, décerné par M. Bru, juge d'instruction, contre Paul Laborie, a été envoyé en Espagne.

L'assassin présumé continue d'ailleurs à protester de son innocence, sans modifier ses moyens de défense. Un autre suspect, tout au moins par ses antécédents, Raymond Perrier, dit « Bobby », ami intime de Paul Laborie, est également recherché.

Meurtre et tentative de suicide. — Entrepreneur de pavage, établi 28, rue de Fublaines, à Meaux (Seine-et-Marne), Alexandre Demay avait réussi par son travail à faire prospérer son affaire. Or, il y a quelque temps, il se mit à fréquenter les débits de vin. Rentrant ivre chez lui il cherchait querelle à sa femme et à ses quatre enfants âgés de 25, 21, 20 et 9 ans. De plus, l'entreprise périclitait. Voici deux mois les deux aînés décidèrent d'en prendre la direction et leur père quitta alors Meaux pour venir travailler à Paris. Sa femme introduisit une instance en divorce. Cet acte rendit furieux Alexandre Demay dont les ressources étaient précaires. Il proféra des menaces qu'il devait mettre hier à exécution.

Vers 16 h. 30, en effet, on l'aperçut rue de Fublaines. Une voisine prévint Mme Demay qui s'enferma chez elle. Son mari sortit alors un revolver et tira à travers la porte. Mme Demay commit l'imprudence de se montrer, espérant sans doute mettre fin au scandale. Deux nouveaux coups de feu éclatèrent et Mme Demay tomba, la tempe droite traversée d'une balle. Le meurtrier retourna alors l'arme contre soi et se logea un projectile dans la tête. Mme Demay a succombé avant qu'on ait pu lui donner aucun soin. Quant à son mari il est mort dans le courant de la nuit.

Rixe politique. — Une bagarre a éclaté cette nuit aux Goudes, banlieue de Marseille, entre partisans de deux candidats adverses au conseil général. Deux personnes ont été tuées : MM. Baptistin Menestrello, 28 ans, et Pierre Aschero, 55 ans. Il y a en outre plusieurs blessés.

Explosion d'un réservoir d'air comprimé. — Un réservoir d'air comprimé a fait explosion, hier, après-midi, dans une usine, 52, rue Guynemer, à Issy-les-Moulineaux. Un ouvrier, M. Joseph Rouleau, qui se trouvait à proximité du réservoir, atteint par des éclats de tôle, eut le crâne fracturé. Il est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital. Trois autres ouvriers, légèrement blessés, ont regagné leur domicile après avoir été pansés.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DE L'OFFICE NATIONAL

I. — *Le temps du 24 au 25 septembre, à 7 heures.*

Maxima: Perpignan +28°, Marseille-Marignane, Lyon 26°, Antibes 25°, Toulouse, Pau-ville 24°, Clermont-Ferrand 23°, Royan-la Coubre 22°, Rennes, Nantes, Bordeaux, Dijon 21°, Tours, Biarritz 20°, Paris-Montsouris, Besançon, Strasbourg 19°, le Havre, Nancy 18°, Valenciennes, Calais-Saint-Inglevert 17°, Brest 16°.

Minima: Perpignan +18°, Cazaux 17°, Toulouse, Antibes 16°, Royan-la Coubre, Bordeaux, Pau-ville 15°, le Havre, Marseille-Marignane, Strasbourg 14°, Paris-Montsouris, Tours, Besançon 13°, Brest, Nantes, Lyon, Dijon, Nancy 12°, Calais-Saint-Inglevert, Rennes, Clermont-Ferrand 9°, Valenciennes 7°.

Vent sur les côtes le 25 septembre, à 7 heures: Calais-Saint-Inglevert ouest-sud-ouest 3 m., le Havre ouest 5 m., Ouessant sud-sud-est 1 m., Rochefort nord-ouest 3 m., Cherbourg ouest 3 m., Sète nord-ouest 3 m., Saint-Raphaël calme.

Pluies des 24 heures le 25 septembre, à 7 heures: traces à Orléans, Nancy, Besançon, Argentan, le Havre, Bréhat, Brest, le Talut, Poitiers, Châteauroux, Pau, la Courtine, Nantes, 1 mm. Beauvais, Valenciennes, Strasbourg, Rennes, Paris-Montsouris, 2 mm. Paris-le Bourget, Cherbourg, la Hague, 3 mm. Saint-Inglevert, Belfort, Dijon, Tours, Reims, 4 mm. Abbeville, 7 mm. Rochefort, 8 mm. Marignane, 12 mm. la Coubre.

Situation barométrique et perturbations le 25 septembre, à 7 heures

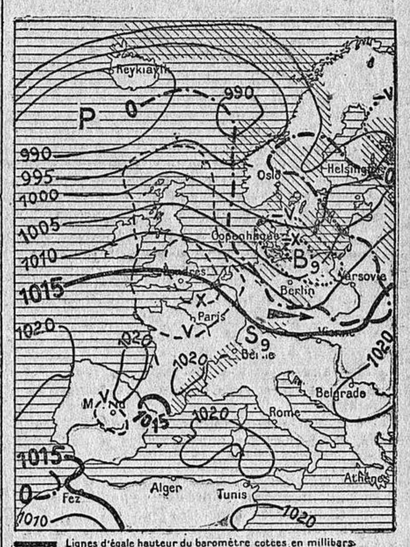

II. — *Situation générale le 25 septembre, à 7 heures.*

La pression est relativement élevée sur le sud-ouest, le sud, l'ouest et le centre de l'Europe. Elle atteint 1,021 mb sur le Massif-Central français, la Méditerranée occidentale, 1,020 mb sur le nord de l'Espagne. La pression est basse sur le nord-ouest et le nord de l'Europe, avec minima de 989 mb en Islande, 990 mb à l'ouest de la Norvège. A Paris 1,019 mb. Les perturbations longent de l'ouest à l'est la face méridionale de la zone de basses pressions.

III. — *Evolution probable de la situation jusqu'au 26 septembre, à 18 heures.*

Le système nuageux S9 s'est avancé vers l'est. Il a traversé la plus grande partie de la France au cours des 24 heures écoulées (voir carte). Une perturbation P. a envahi le nord-ouest de l'Europe (voir carte); le système nuageux qui l'accompagne n'apparaît pas encore.

Le système S9 continuera à s'avancer vers l'est et passera sur le sud-est de la France au cours de la matinée du 25. La perturbation P amènera sur le continent un système nuageux S0 dont la partie méridionale abordera la Bretagne au cours de la nuit prochaine et traversera le quart nord-ouest de la France au cours de la journée du 26, tandis que le temps sera assez beau dans les autres régions.

En conséquence, en France, pour la journée du 26 septembre:

a) Vent. — Dans le quart sud-est: faible variable; dans le quart nord-ouest: secteur sud-ouest modéré. Ailleurs: faible variable, sud-ouest dominant.

b) Etat du ciel. — Dans le quart nord-ouest: ciel très nuageux avec éclaircies, se couvrant avec quelques pluies; dans le sud et le sud-est: ciel brumeux le matin, ensuite nuageux avec belles éclaircies. Ailleurs: ciel brumeux le matin, ensuite nuageux avec éclaircies.

c) Température. — Dans le quart nord-ouest: stationnaire ou en baisse sur la veille. Ailleurs: en hausse sur la veille.

Région parisienne:

IV. — *Prévisions pour la soirée du 25 septembre et la nuit du 25 au 26 septembre.*

Vent faible du secteur sud-ouest, ciel nuageux avec éclaircies. Température en baisse.

V. — *Prévisions pour la journée du 26 septembre.*

Vent du secteur sud-ouest faible, devenant modéré, ciel brumeux le matin, ensuite nuageux avec éclaircies, se couvrant dans l'après-midi. Température en faible hausse.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 26 SEPTEMBRE 1934

LA MUSIQUE

Aux Bouffes-Parisiens : première représentation de « Toi c'est moi », opérette en deux actes et douze tableaux de M. Henri Duvernois, musique de M. M. Simons.

A propos des irrégularités du concours de Rome pour la musique.

On a publié un peu partout que la saison lyrique venait de commencer aux Bouffes-Parisiens avec la riante opérette intitulée *Toi c'est moi*. N'est-ce pas donner trop d'importance à cette œuvrette, que le public de la répétition générale et de la première représentation, après un moment d'hésitation, a follement acclamée ? Franchement, le livret de M. Henri Duvernois, où la fantaisie se mêle ingénieusement au réalisme, brille par plus d'un inimitable attrait. Quant à la partition de M. Moyses Simons, elle n'intéresse que de très loin la musique. M. Henri Duvernois a dû lui-même sourire du contraste qu'il y a entre sa comédie, de l'esprit le plus fin, et le grossier commentaire musical que son collaborateur en a fait.

Toi c'est moi est, en quelque sorte, le pendant et la contre-partie des *Sœurs Hortensias*, l'opérette qu'on joue depuis de longs soirs sur le théâtre des Nouveautés, et dont je vous ai décrit le vif agrément. Le point de départ des deux derniers livrets de M. Duvernois est à peu près semblable. On dirait d'un thème favori. Dans *Toi c'est moi* et dans *les Sœurs Hortensias* il est également question d'une substitution de personnes. On pourrait appeler *Toi c'est moi les Frères Hortensias*.

L'exposition de *Toi c'est moi* est une petite merveille d'habileté dramatique, et nous donne l'idée entière de ce qui va suivre. Nous sommes, au premier tableau, dans un cabaret, « le Tour du monde ». Un grand avion occupe toute la scène. Brusquement les lumières s'éteignent. Deux moteurs sont mis en marche. La clarté revenue, le speaker annonce aux soupeurs et soupeuses qu'on a abordé au Mexique, au Japon, etc. Le décor du fond a simplement été changé. Chacun peut avoir ainsi à bon compte et sans fatigue une illusion de dépaysement et de beau voyage. Deux amis inséparables, Patrice Duvallon et Bob Guibert, neveu et héritier de la riche veuve Honorine Guibert, sont les clients assidus du « Tour du monde ». Bob Guibert mène une vie si déréglée que sa tante à héritage se décide à intervenir énergiquement. Honorine Guibert sait qu'à minuit son neveu fait, chaque soir, son apparition au « Tour du monde ». Elle n'hésite pas à aller retrouver Bob dans ce lieu de perdition pour lui signifier d'avoir à partir sans tarder pour les Antilles. Elle possède une vaste plantation de cannes à sucre dans l'île Princesse. Bob Guibert sera obligé de vivre deux ans sur cet îlot torride et perdu. Il s'est tant plu à parcourir en imagination les pays exotiques que, cette fois, il va s'expatrier véritablement. Le rêve ne ressemble malheureusement pas à la réalité.

Honorine Guibert a remis à son neveu une lettre pour le recommander auprès du chef de la plantation, le farouche Pedro Hernandez. Bob ne se gêne pas pour ouvrir la missive qu'il lit avec effroi. Sa tante ordonne à Pedro Hernandez de faire travailler Bob « comme un nègre ». Bob Guibert s'avise aussitôt d'un stratagème. Il emmènera à l'île Princesse son compagnon de fête Patrice Duvallon, qu'il fera passer pour lui-même. C'est Patrice Duvallon qui deviendra Bob Guibert et qui sera contraint de « travailler comme un nègre ». Toi c'est moi, moi c'est toi...

Arrivé aux Antilles, Bob se donne pour un médecin, chargé de veiller sur la santé du futur héritier de la riche Honorine Guibert. Il affirme que son jeune et unique client a l'esprit égaré et qu'il se figure parfois être Patrice Duvallon. Le